

# LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES GRANDES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE

EN RÉGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Novembre 2020

La performance énergétique des entreprises est engagée au travers des dispositifs suivants :



➤ L'**audit énergétique** représente la première étape vers un processus global et continu de performance énergétique au sein des activités industrielles, tertiaires et de transport, pour améliorer la compétitivité des entreprises dans un contexte de montée des prix de l'énergie. **330 grandes entreprises présentant leur siège social en région sont engagées dans le processus de l'audit énergétique réglementaire**, renseigné sur la plate-forme nationale de l'ADEME :

[audit-energie.ademe.fr](http://audit-energie.ademe.fr)

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html)



➤ La norme ISO 50 001 pour la mise en œuvre de **systèmes de management de l'énergie** permet de développer la gestion méthodique de l'énergie au sein de divers organismes (entreprises, institutions publiques et privées).

**Une grande entreprise certifiée ISO 50 001 est exemptée de l'audit énergétique réglementaire.**

Plus de 500 établissements de la région sont certifiés ISO 50 001 (liste disponible aux 2 rubriques indiquées ci-dessous).



➤ Pour les établissements de moins de 250 salariés, Le dispositif d'optimisation des flux DIAG ECO-FLUX a pour objectif de proposer un plan d'action pour réduire et optimiser les flux énergie, matières déchets et eau tout en réalisant des économies récurrentes. :

<http://diagecoflux.bpifrance.fr/>



➤ Pour les établissements de 0 à 19 salariés, les réseaux des chambres du commerce et de l'industrie et des métiers et de l'artisanat assurent l'accompagnement grâce au dispositif TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts : <http://www.gagnantessurtouslescouts.fr>

Plaquette en téléchargement sur :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html)

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html)



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), arrêté le 15 octobre 2019, fixe les objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale (et primaire) :

Par rapport à 2012	2012	2021	2023	2026	2030	2050
Énergie finale	13 000 ktep 151 160 GWh	-7,5 % 12 018 ktep 151 160 GWh	-9 % 11 800 ktep	-12% 11 460 ktep	-9 % 11 800 ktep	-30 % 9 000 ktep 104 650 GWh
Énergie primaire	18 000 ktep 209 300 GWh	-14 % 15 500 ktep 180 745 GWh	-17 % 15 000 ktep 174 400 GWh	-21 % 14 140 ktep 164 400 GWh	-27% 13 000 ktep 151 160 GWh	-50 % 9 000 ktep 104 650 GWh

source : [connaissance-territoire.maregionsud.fr/le-sraddet/le-schema-regional/](http://connaissance-territoire.maregionsud.fr/le-sraddet/le-schema-regional/)

Entreprises dont le siège social est déclaré en région Provence Alpes Côte d'Azur, obligées à réaliser un audit énergétique : <b>330 entreprises</b> (75 % tertiaire, 20 % industrie, 5 % transport) Plus de 500 établissements sont certifiés <b>ISO 50 001</b>	<b>Gisement en économies d'énergie</b>	<b>Consommation énergétique régionale finale en tonne équivalent pétrole (tep)</b>
	<b>315 ktep</b> de potentiel identifié* <b>3 663 GigaWatt-heures</b> représentant <b>2,3 %</b> de la consommation régionale	13 610 ktep en 2017 ** 158 257 GWh Environ <b>9,6 %</b> de la consommation nationale (141 800 ktep)
<b>22 sites électro-intensifs engagés</b> en région pour la performance énergétique, aidée d'un système de management de l'énergie certifié <b>ISO 50 001</b>	Réduction de consommation attendue pour 2020 environ <b>185 ktep</b> soit <b>2 150 GWh</b> soit <b>3,7 %</b> de la consommation industrie	<b>Consommation énergétique régionale Industrie</b>
		4 962 ktep en 2017 *** 57 700 GWh soit <b>36 %</b> de la consommation régionale
<b>Gisement en efficacité énergétique dans l'industrie identifié dans l'étude ORECA</b>  <b>Gisement de chaleur fatale identifié par l'étude ADEME</b>	Réduction de consommation attendue pour 2030 et plus <b>450 ktep</b> soit <b>5 233 GWh</b> représentant <b>10 %</b> de la consommation industrie  <b>790 ktep</b> soit <b>9 190 GWh</b> représentant <b>16 %</b> de la consommation industrie	

- Une tonne équivalent pétrole (tep) est économisée par an pour 1 000 euros investis dans le secteur de l'industrie.
- 2 tep sont économisées par an pour 100 euros investis dans le secteur du transport.
- Les économies d'énergie recommandées par l'audit sans investissement sont estimées de 6 à 25 % de la facture énergétique dans le secteur tertiaire. Elles sont nommées les gains rapides (quick wins).

## RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ENTREPRISES

Réduction prévisionnelle pour le gaz de 8% et pour l'électricité à 5%

**International Flavors & Fragrance** : « Des matelas isolants sur 90 points singuliers (vannes et brides) du circuit vapeur ont été installés pour un coût de 20 000 €, afin de limiter les déperditions thermiques. 9 000 € d'aides ont pu être mobilisées via le dispositif des Certificats d'énergie mobilisée (CEE). Le temps de retour sur investissement est prévu sur 14 mois ».

10% de réduction sur la facture énergétique du magasin soit 11000€ / an sans investissement pour l'électricité à 5%

**Centre commercial dans le var - optimisation des consommations de froid accompagnée par Greenflex** : « Le froid représente en moyenne 45 % de la consommation totale du magasin. Les réglages effectués sur l'installation de production de froid commercial ont permis de générer un gain allant jusqu'à 20% sur les mois d'hiver, soit une économie moyenne annuelle supérieure à 10% sur l'année, équivalente à 135 MWh/an. Les économies ont été réalisées grâce à la mise en œuvre d'un Contrat de Management de l'énergie avec la société Greenflex, comprenant un engagement de réduction de la facture énergétique du site d'au moins 5%/an. Cet accompagnement s'est concrétisé par la mise en place d'un système de télé-relevé, d'audits thématiques sur site, d'un suivi des réglages en partenariat avec le mainteneur (frigoriste, climaticien, etc.), et de l'analyse des gains et alertes sur les dérives de consommation ».

réduire de 3 à 5% notre consommation énergétique globale

**Crédit Agricole Provence Côte d'Azur** : « La mise en place d'un système de management de l'énergie avec la certification ISO 50 001, la rénovation anticipée de nos systèmes de chauffage/climatisation/ventilation afin d'installer des systèmes moins énergivores, l'installation d'outil pour les web conférences, etc, nous ont permis de réduire de 3 à 5% notre consommation énergétique globale ».

Améliorer la performance énergétique de la plateforme de 1% à 2% par an en moyenne

**Plate-forme de Lavéra** : « La consolidation du management de l'énergie de la Plateforme de Lavéra dans le cadre de la certification ISO 50 001, avec la mise en place d'un suivi énergétique détaillé et la mise en œuvre de projets d'améliorations notables telles que :

- l'utilisation de moteurs électriques en remplacement de turbines vapeur pour nos besoins en force motrice,
- la lutte contre les pertes énergétiques et les fuites,
- la substitution des combustibles liquides par du gaz naturel (qui entraîne à la fois une réduction de la pollution et des émissions CO<sub>2</sub> mais aussi des gains de rendement). Cette recherche d'amélioration de notre performance énergétique qui nécessite à la fois un engagement permanent et des investissements importants, est une priorité pour les salariés et les actionnaires de la plateforme de Lavéra ».

Autres liens et bilans consultables sur :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html>  
<https://atec.fr/efficacite-energetique/maitrise-de-lenergie/trouver-des-actions-pour-ameliorer-la-performance-energetique>

### Les aides de l'ADEME

Afin d'accompagner la transition énergétique et écologique en France, l'ADEME soutient les entreprises, dans leurs études de faisabilité technico-économique, leurs innovations et ou leurs investissements selon les modalités présentées sur le site :

[www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/financer-projet/aides-lademe](http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/financer-projet/aides-lademe)

et en particulier pour l'efficacité énergétique en industrie :

[www.ademe.fr/industriels-investissez-performance-energetique](http://www.ademe.fr/industriels-investissez-performance-energetique)

Retrouvez les appels à projets nationaux et régionaux sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>

<https://paca.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daide>

[oreca.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets.html](http://oreca.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets.html)

[www.aides-entreprises.fr](http://www.aides-entreprises.fr) : portail national des aides aux entreprises



## AIDES FINANCIÈRES POUR LES ENTREPRISES EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### Les aides du plan de relance pour la décarbonation de l'industrie

- Appel à projet ADEME de soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique et la transformation des procédés
- Appel à manifestation d'intérêt pour l'évolution des procédés en faveur de la décarbonation de l'industrie
- Soutien à la chaleur bas carbone avec l'appel à projets Biomasse Energie et Entreprises BCIAT
- Guichet de soutien à l'investissement géré par l'Agence de Services et de Paiements (ASP) pour des projets d'investissements inférieurs à 3 M€ (18 équipements éligibles)

Retrouver les aides du Plan de relance en faveur de la transition énergétique également sur :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises> (cocher le filtre Énergie)  
[www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle](http://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle)

### Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les CEE favorisent les investissements vers des systèmes à haute performance énergétique dans le cadre de projets globaux pour la maîtrise de l'énergie. Les entreprises doivent réaliser un partenariat avec un fournisseur d'énergie (dit obligé), ou un délégataire (entreprise mandatée par un obligé) pour valoriser les CEE.

Retrouver les diaporamas de présentation, les guides pour les entreprises, le calculateur et le prix des CEE sur :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/certificats-d-economies-d-energie-r1991.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/certificats-d-economies-d-energie-r1991.html)

Le dispositif est ouvert aux installations soumises à quotas CO2 dans le cadre d'opérations spécifiques :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/elargissement-du-dispositif-des-cee-aux-sites-a12619.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/elargissement-du-dispositif-des-cee-aux-sites-a12619.html)

contact : [ceepaca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ceepaca@developpement-durable.gouv.fr)



### PRO-REFEI : Formation de 3 000 référents énergie dans l'industrie pour 2020

Ce programme de formation est soutenu financièrement par le dispositif des CEE.

<https://www.prorefei.org/>

Ce programme prévoit notamment l'animation d'une communauté de référents :

<https://atee.fr/efficacite-energetique/communaute-des-referents-energie>



### INVEEST pour la formation au financement des projets d'efficacité énergétiques

Retrouvez les sessions de formation en e-learning de ce programme financé par les CEE pour l'accompagnement au montage complexe que représentent les projets d'EE :

<https://inveest.org/>

<https://elearning.inveest.org/>



### Le Groupement efficacité énergétique et énergies renouvelables

La CCI Nice Côte d'Azur accompagne les entreprises et collectivités locales dans la définition de leurs besoins puis en les orientant vers un annuaire des entreprises du « Groupement Efficacité Énergétique et Énergies Renouvelables ».

Ce groupement a pour objectifs de :

- dynamiser le marché local de l'énergie en facilitant les mises en relations pour aider le passage à l'acte,
- inciter à investir dans des infrastructures et services permettant plus d'efficacité énergétique.

contacts : Ludovic ASSO, [ludovic.asso@cote-azur.cci.fr](mailto:ludovic.asso@cote-azur.cci.fr)

Marc Fontaine, [marc.fontaine@cote-azur.cci.fr](mailto:marc.fontaine@cote-azur.cci.fr)

Retrouvez également le guide de l'énergie qui valorise les opérations innovantes sur le territoire : [www.portail-energie.fr](http://www.portail-energie.fr)



### Programme SMEn de l'ATEE

PRO-SMEn encourage et soutient financièrement la mise en place de Systèmes de management de l'énergie conformes à la norme ISO 50 001, dans les entreprises et les collectivités, par le versement d'une **prime plafonnée à 40 000 € HT**, ou égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés. [www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org)



### Plan d'accélération de la transition écologique des TPE-PME

Le Plan d'accélération de la transition écologique des TPE-PME a été lancé en juin 2020 par le Ministère de la Transition Écologique avec Bpifrance et l'ADEME, et est axé autour de 10 mesures fortes pour accompagner la conversion de ces entreprises, comme :

- le dispositif d'optimisation des flux DIAG ECO-FLUX et le dispositif TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts :

<http://diagecoflux.bpifrance.fr/> et <http://www.gagnantessurtouslescouts.fr>

- le prêt vert bonifié ADEME-BPI France :

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

- l'auto-diagnostic en ligne Climatomètre : <http://climatometre.bpifrance.fr/>

Le détail des mesures sur : <https://aides-entreprises.fr/actualites/6854> et

<https://www.ecologie.gouv.fr/dossier-presse-plan-dacceleration-transition-ecologique-des-tpe-et-pme>

- Le crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et des PME est également accessible :

<https://www.aides-entreprises.fr/aide/9825>



PLAN D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE ET PME